







5 crédits	30.0 h	Q1
-----------	--------	----

Enseignants	De Munck Jean ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les cadres formels d'analyse sociologique de la régulation seront présentés : théorie du choix rationnel et problèmes de « common goods » ; approche néo-fonctionnaliste (Luhmann, Willke) ; approche habermassienne et post-habermassienne ; socio-legal studies appliquées à des enjeux internationaux ; école de la régulation ; économie des conventions. 2. Différents champs de la régulation seront analysés : entreprises transnationales ; famille ; religion et liberté d'expression ; environnement ; alimentation ; secteur « informel » en économie ; travail et relations industrielles. 3. L'usage de la notion des droits fondamentaux pour la régulation et la mobilisation dans le contexte de la globalisation. 4. L'expérience de la gouvernance européenne : droit européen, méthode ouverte de coordination, consensus-building.
Acquis d'apprentissage	<ol style="list-style-type: none"> 1. capacité d'élucidation des différents paradigmes de la régulation dans les sciences sociales contemporaines ; 2. application de ces paradigmes aux phénomènes émergents de la globalisation <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	examen oral avec travail écrit
Contenu	<p>Première partie : histoire d'une problématique La question du traitement de la normativité par la sociologie : aspects descriptifs et normatifs de la production des règles et de leur effectuation ; régulation intentionnelle et non-intentionnelle; la règle et son énoncé juridique; distinction entre normalité et normativité. Les apports de la tradition classique seront commentés. Deuxième partie : paradigmes contemporains Présentation des principaux courants théoriques contemporains en sociologie qui proposent une définition de la régulation : théorie de l'autorégulation (Hayek, Luhmann) ; école de la régulation (Aglietta, Boyer) ; théories du choix rationnel; approches compréhensives (Reynaud, économie des conventions) et constructivistes (Latour). Troisième partie : régulation et globalisation Application des discussions commentées au cours de des deux précédentes parties à des questions contemporaines liées à la globalisation : la question du secteur informel, la régulation européenne etc. Un intérêt sera porté à la régulation des sociétés du Sud autant que celles du Nord.</p>
Faculté ou entité en charge:	PSAD

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [60] en philosophie	FILO2M1	5		
Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (philosophie)	FILO2A	5		
Master [120] en sociologie	SOC2M	5		
Master [60] en sociologie et anthropologie	SOCA2M1	5		
Master [120] en éthique	ETHI2M	5		
Master [120] en philosophie	FILO2M	5		
Master [120] en administration publique	ADPU2M	5		